NOTE DE CADRAGE : RECHERCHE ET MEMOIRE M2 M2E CPE

Place de la recherche dans le master 2 ME2-CPE et cadrage du futur mémoire

Comme tous les masters, le master 1 M2E CPE intègre dans la formation un important volet « recherche » et ceci de trois manières différentes mais complémentaires.

1) La recherche nourrit l'ensemble des UE et EC du master

Les UE constitutives du master intègrent toutes, dans les heures de formation, les apports récents de la recherche, dans les différentes thématiques traitées par les collègues. Les compléments disciplinaires apportés à la fois en sociologie, philosophie, histoire et psychologie de l'éducation, mais aussi sur les thématiques de la vie scolaire et le métier de CPE intègrent les apports les plus récents de la recherche scientifique sur les sujets traités.

2) L'assistance à des conférences de recherche organisées par l'INSPE

Des conférences et journées de recherche organisées par le service Recherche de l'INSPE proposent chaque année un riche programme d'activités liées à la recherche en éducation dans la diversité de ses thématiques. Ces journées et « moments recherche » accueillent bien volontiers les étudiants du master 1 M2E CPE (programmation diffusée chaque début d'année universitaire). Elles s'ajoutent aux ressources mises à disposition par les services Recherche et Innovation (catalogue de conférences sur la chaîne Youtube de l'INSPE, ressources d'innovation pédagogique référencées dans Fabmanager accessible via le site web de l'INSPE).

Dans le plan de formation du master 1 M2E, deux journées d'études/conférences sont intégrées dans les emplois du temps (une chaque semestre) (informations détaillées sur les thématiques et les modalités d'inscription lors de la pré-rentrée). Il en va de même dans l'année de master 2 M2E (une journée « recherche » par semestre bien isolée dans les emplois du temps).

3) le séminaire de recherche et la rédaction d'un mémoire de recherche à orientation professionnelle (en deux ans)

Les deux années du master M2E-CPE dédient également des heures spécifiques, réparties sur les quatre semestres, pour la réalisation progressive d'un mémoire de recherche universitaire à visée professionnelle. La recherche y est conçue en tant qu'éclairage scientifique sur les dimensions des métiers de l'éducation et de la formation (académiques, éducatives, didactiques, pédagogiques…) par les différentes disciplines de recherche. Comme le signalait déjà l'arrêté du 24/07/2020, sur les masters MEEF, le mémoire « articule une problématique,

un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question pédagogique […] prenant appui sur […] une expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier ». L'arrêté du 12 janvier 2026 fixant le cadre national des masters enseignement et éducation (M2E) se place dans la même logique. Il prévoit pour chaque élève fonctionnaire et fonctionnaire stagiaire la rédaction d'un mémoire de master qui « articule une problématique, un cadre théorique et une méthodologie de recherche en relation avec une question en lien avec la pratique professionnelle visée. Ce mémoire peut prendre appui sur son expérience propre en milieu professionnel, ou sur toute autre dimension du métier. Il fait l'objet d'une soutenance ».

A) Les éléments indispensables constitutifs du mémoire sont donc :

- Un sujet ancré dans une thématique professionnelle
- Une problématique de recherche.
- Un état de l'art permettant de situer les enjeux du sujet et ses implications professionnelles.
- La mise en place d'une méthodologie de recherche rigoureuse, répondant aux standards scientifiques.
- La constitution d'un corpus de données primaires (par exemple, enregistrements audio et/ou vidéos, questionnaires, entretiens, observation) et/ou secondaires (par exemple, données documentaires et statistiques, manuels scolaires). La récolte de données peut être réalisée dans le cadre des stages mais ce n'est pas une obligation.
- Une analyse originale des données sur le plan théorique et pratique éclairée et confrontée à l'état de l'art.
- La mise en perspective des apports du mémoire sur le plan de la professionnalisation.

La formation à/par la recherche proposée dans le cadre du Master M2E-CPE occupe à la fois une place spécifique bien identifiable et s'articule le plus étroitement possible aux autres enseignements et modalités de formation.

B) Les compétences visées au travers de la réalisation du mémoire sont multiples :

- Développer des compétences pour se former, s'adapter et éventuellement innover en accédant à une lecture outillée de publications scientifiques et professionnelles pertinentes.
- Expliciter et mettre à distance les présupposés éducatifs ordinaires et les premières évidences professionnelles.

- Acquérir des compétences relatives à la lecture de textes scientifiques (identification, choix des textes et analyse)
- Acquérir des compétences relatives à l'observation et à l'analyse des situations éducatives.
- Analyser les organisations et processus qui contribuent aux apprentissages cognitifs, sociaux, etc. des élèves, ainsi qu'à la professionnalité des différents acteurs.
- Confronter des apports scientifiques au vécu, à l'observation de situations professionnelles.
- Approfondir la connaissance des fondements épistémologiques des disciplines pour aider aux choix didactiques et professionnels raisonnés.
- Renforcer l'esprit critique.
- Renforcer l'aptitude à l'écriture argumentée et référencée.
- Collecter et analyser des données adaptées à une problématique.
- Acquérir les compétences pour rédiger un écrit à visée professionnelle qui soit cohérent, démonstratif et attestant de la maîtrise de la langue française.
- Acquérir les compétences à l'oral pour argumenter, présenter son travail et répondre de manière justifiée aux questions posées.

En somme, le mémoire vise d'une part à permettre aux étudiants de prendre conscience du rôle des éclairages scientifiques dans l'étayage des représentations et pratiques professionnelles. Les étudiants, à l'issue de leur mémoire, doivent donc être capables de chercher et d'utiliser des données adaptées aux différents contextes d'exercice. D'autre part, la réalisation du mémoire doit leur permettre le développement de compétences méthodologiques mobilisables pour analyser et comprendre des situations professionnelles. C'est dans cette perspective qu'un parcours d'initiation à la recherche est proposé selon une progression qui recouvre les quatre semestres de formation.

C) Attendus et structure du mémoire

Le référentiel de formation des CPE prévoit plusieurs attendus spécifiques à la démarche de recherche en fin de master :

- Exploiter des résultats scientifiques pour interroger, enrichir et faire évoluer sa pratique professionnelle ;
- S'acculturer aux méthodologies de la recherche ;
- Construire une problématique et élaborer un protocole de recherche permettant de la traiter scientifiquement ;
- Savoir utiliser des outils de recherche bibliographique.

Le mémoire contribue, de manière complémentaire, à d'autres objectifs de formation et au développement professionnel des futurs CPE. En particulier, le lien entre résultats scientifiques et évolution de sa pratique professionnelle est au centre des attentes en lien avec les contextes pluriels d'exercice du métier.

Structure du mémoire

Le mémoire suit une structure type :

- Une page de titre standard indiquant le nom et le prénom de l'auteur/trice, le site de formation, le titre du mémoire (modèle mis en ligne sur le site de l'INSPE)
- Un sommaire généré automatiquement
- Une introduction annonçant clairement la problématique du travail et ses finalités.
- Un texte problématisé et hiérarchisé attestant d'une maîtrise de la langue française et d'une réflexion cohérente sur la ou les question(s) traitée(s) (cadre théorique utilisé, méthodologie utilisée pour le recueil des données, analyses de ces données etc.), s'appuyant sur des lectures scientifiques adaptées et sur la collecte de matériaux. Le propos sera cohérent et organisé en parties et sous-parties. Le mémoire reposera sur un volet théorique qui étaye et nourrit la problématique, sur le recueil de données de terrain et sur l'analyse critique de ces données et des résultats obtenus
- Une conclusion permettant de dégager les apports principaux du travail effectué, les apports et interrogations sur sa professionnalité, les limites et suites possibles à donner.
- Une bibliographie (suivant une norme en accord avec le directeur/directrice de mémoire).
- Des annexes éventuelles numérotées.
- Un résumé d'une dizaine de lignes et 4 à 5 mots clés en français et en anglais (4ème de couverture)

Le mémoire paginé est composé de 30 pages au minimum en dehors des annexes et de la bibliographie ; cette dernière est obligatoire et classée.
Le travail est harmonisé tout au long du volume en utilisant des polices, marges et tailles de caractères courants, par exemple : police de taille 12, interligne 1.5, marge 2,5 cm.

Il est aussi recommandé d'utiliser les styles d'écriture, afin de faciliter la mise en forme et la numérotation des pages répercutée dans la table des matières.
Les normes bibliographiques sont les mêmes tout au long du mémoire.

D) Étapes, encadrement et évaluation progressive du travail de recherche aboutissant au mémoire

Dans le master M2E-CPE, le mémoire est progressivement réalisé au cours des deux années du master

Après un temps de présentation des différentes approches disciplinaires et méthodologies d'enquête possibles (début de semestre 1) et une définition progressive du sujet, l'étudiant-e « dépose » un sujet de mémoire en accord avec le directeur/la directrice qu'il a choisi-e (fiche à remplir vers fin octobre).

Dans la maquette du master M2E-CPE, plus précisément dans le BBC-4 (« Renforcer sa réflexivité et s'engager dans une démarche de développement professionnel »), une UE est spécifiquement dédiée à la recherche (l'UE4-1 : *Initiation à la recherche, à l'autoformation et aux pratiques collaboratives ; mobiliser les ressources institutionnelles, pédagogiques et scientifiques* » Elle se compose de deux EC, celle qui est constituée du séminaire (EC4-1-1) et celle qui précise l'encadrement par une directrice ou un directeur de mémoire (EC4-1-2). Chaque étudiant en effet, selon le sujet choisi, sera suivi tout au long de son parcours par un membre de l'équipe du master, personnel titulaire au sein de la composante INSPE, qui l'aidera dans son projet de recherche.

Chaque semestre correspond à une étape du travail sur le futur mémoire, étape évaluée comme telle, afin d'assurer un travail échelonné.

 Premier semestre : Les enseignements du **premier semestre** viseront à faire comprendre ce que signifie une démarche de recherche, en exposant ses enjeux et la pluralité des recherches en éducation à partir de travaux de recherches. Ce semestre vise à la conception du projet de mémoire. Pour ce faire, une sensibilisation liminaire aux questions de recherche, ainsi qu'aux enjeux d'une formation par la recherche permet à chaque étudiant de s'engager dans un travail de recherche qui sera poursuivi aux trois autres semestres. Il s'agira d'accompagner les étudiants dans de premières lectures indispensables pour établir un projet

de mémoire en lien avec l'exercice du métier où devra figurer une première formulation de la problématique étayée par les lectures réalisées.

17 heures sont consacrées, dans l'UE4-1 (EC4-1-1-voir le détail dans la fiche du *Guide des études*) à cette première sensibilisation autour de six séances de présentation des objectifs du mémoire mais surtout des pistes de recherche proposées par les différentes disciplines et d'une première sensibilisation à leurs méthodologies. Vers la mi/la fin octobre, chaque étudiante-étudiant de la promotion de master 1 M2E se positionne sur un sujet précis après discussion avec sa probable directrice/ son probable directeur de mémoire. Dans le semestre, l'ensemble de la promotion doit également participer à une journée d'études « recherche » proposée par l'INSPE sur une journée banalisée dans les emplois du temps).

Les 17 heures « séminaire de recherche » sont réparties de la manière suivante : histoire (3h), philosophie (3h), sociologie (8 h) et psychologie (3h).

.

- Attendu de fin de semestre : **une note de recherche de 6 pages minimum** si possible en lien assez étroit avec le sujet du futur mémoire de recherche, évalué par le directeur / la directrice de mémoire à une date et selon des modalités de dépôt qu'il ou elle indique dès le début du semestre.

 Second semestre : Les enseignements du **second semestre** seront centrés sur les cadres de référence, à partir de travaux de recherche variés par leur méthodologie comme par leur problématique, de manière à nourrir la réflexion des élèves fonctionnaires sur les fondements théoriques de leur mémoire. Dans le master M2E-CPE, le travail s'opère désormais essentiellement par les échanges réguliers entre l'étudiante-l'étudiant et sa directrice-son directeur de mémoire et par la présence aux séances de séminaire. Le volume horaire est de 18 heures. Six séances de 3 heures sont programmées, alors qu'il faut également participer à une journée d'études/conférences organisée à l'INSPE .

Les 18 heures « séminaire de recherche » sont réparties de la manière suivante : histoire (3h), philosophie (3h), sociologie (9 h) et psychologie (3h).

- Attendus de fin de semestre :
  - **Rapport d'étape 1** correspondant logiquement à la première partie du mémoire (cadre théorique), à rendre à une date communiquée par l'INSPE. D'un minimum de 10-12 pages, il est évalué par le directeur / la directrice de mémoire ; celui ou celle-ci fixe la date commune et la modalité de dépôt. Le rapport d'étape inclut des mots clés parmi une liste qui sera fournie par l'INSPE.

- À ce rapport est adossée une **présentation orale** obligatoire et individuelle, dans le cadre des heures de séminaire du BBC4. Cette présentation d'au moins 10 minutes est évaluée par l'enseignant.e prenant en charge l'enseignement durant lequel elle est effectuée, en lien avec le directeur-la directrice du mémoire, et dans une logique d'échange et de partage autour des projets au sein du groupe d'étudiants.

 Troisième semestre (master 2). Le travail sur le mémoire est désormais de plus en plus individualisé en liens directs avec la directrice/le directeur du mémoire (nécessité d'échanges nombreux, de points d'étape réguliers). C'est au cours de ce semestre que doit normalement s'accélérer et s'achever le recueil des données de terrain qui permettront au semestre suivant leur analyse critique et contextualisée et l'écriture du mémoire. Les heures de séminaire sont désormais assez réduites avec 8 heures (5 h en sociologie et 3 heures en psychologie). L'étudiant-e doit également participer à une journée d'études/conférences organisée à l'INSPE .

- Attendu de fin de semestre : **rapport d'étape 2** (au minimum 20 pages) correspondant au recueil de données, évalué par le directeur / la directrice de mémoire. Ce recueil doit impérativement être mené au cours de ce semestre, au plus tard en décembre, afin de ne pas accumuler un retard difficile à rattraper ensuite. Le directeur ou la directrice de mémoire fixe le calendrier et la modalité de remise du rapport d'étape et en informe dès le début du semestre les étudiants.

 Quatrième semestre (master 2). Le **quatrième semestre** est celui de la fin des enquêtes de terrain et de l'écriture finale du mémoire à orientation professionnelle, ainsi que celui de sa soutenance orale. Le travail s'opère essentiellement par contacts réguliers avec la directrice/le directeur de mémoire. Les heures de séminaire sont dès lors peu nombreuses avec 9 heures (6 heures de sociologie et 3 heures de psychologie). L'étudiant-e doit également participer à une journée d'études/conférences organisée à l'INSPE.

- Attendus de fin de semestre :
  - Le **mémoire écrit**, de 30 pages minimum hors annexes, devra être déposé à une date et sur un espace moodle examen déterminés par l'INSPE et communiquée en amont.
  - La **soutenance** se déroule en trois temps principaux. Le directeur / la directrice de mémoire a la responsabilité de constituer un jury de soutenance en lien avec

le/la/les responsable.s du parcours. Le jury est composé du directeur ou de la directrice du mémoire, d'un autre formateur intervenant dans le master M2E-CPE et/ou d'un intervenant « professionnel » au sein des masters de l'INSPE.

La soutenance dure 40 minutes et se déroule en 3 temps :

- une présentation orale par la candidate ou le candidat de 15 minutes
- un échange de 20 minutes avec les membres du jury (questions/réponses)
- 5 minutes de délibération entre les membres du jury puis annonce des résultats à l'étudiante/l'étudiant

La présentation orale peut être accompagnée d'un support visuel et de documents complémentaires.

Une seconde chance est prévue dans les jours qui suivent la soutenance, sur décision du directeur / de la directrice de mémoire et du/de la responsable de parcours. Cette seconde chance n'est pas une session de rattrapage. Elle est autorisée uniquement pour les étudiants qui se sont présentés à la première soutenance et ont réalisé une présentation respectant le cahier des charges. A l'issue de leur oral de fin de formation, les étudiants qui n'ont pas obtenu la moyenne ont connaissance des éléments à retravailler en vue de la seconde chance. Cet oral se déroule au plus tôt 15 jours après le premier et a lieu avant le jury de semestre. Le meilleur des deux résultats est retenu à l'issue des deux oraux.

E) Dépôt, valorisation et poursuite des travaux

A chaque étape prévue, donc en fin de chaque semestre (dates précises seront communiquées) un dépôt doit être réalisé dans le délai imparti sur l'espace Moodle Examens indiqué par la scolarité.

A la fin de l'année de master 2, après la soutenance finale, les mémoires remarqués par les jurys pour leur qualité scientifique et leur intérêt professionnel peuvent faire l'objet, dans une logique de valorisation de la production scientifique et avec l'accord de l'étudiant et du jury, d'un dépôt sur la base DUMAS (en ligne) et / ou de la production d'une ressource complémentaire (capsule vidéo de 180 secondes, court résumé, etc.). Dans l'optique de valoriser les bons mémoires, qui n'obéissent pas à un seul modèle, des prix seront remis aux meilleurs mémoires identifiés. Un jury composé de formateurs INSPE et de représentants des services académiques sera constitué, afin de décerner des prix liés au mémoire de recherche lors de la cérémonie de remise de diplômes.

Il est à noter que les étudiants intéressés par une poursuite d'études en thèse de doctorat sont invités à en informer leur directeur/trice le plus tôt possible. Cette poursuite nécessite l'obtention d'un master et est bien souvent conditionnée aussi par l'obtention d'une mention « très bien ». Le passage par un master recherche peut s'avérer néanmoins nécessaire.

F) Les outils d'IA et leur usage dans la démarche de recherche

L'utilisation de l'IA générative a des conséquences sur le processus d'élaboration du mémoire si bien que cette dimension sera nécessairement prise en compte dans l'enseignement, l'accompagnement et l'évaluation, en M1 et en M2. Cette attention est nécessaire pour accompagner le développement des compétences des étudiant.es et les confronter à toutes les étapes nécessaires à la démarche de recherche. Cela implique :

- Une explicitation par les directeurs et directrices de mémoires du sens et de l'intérêt de l'activité de recherche pour le développement professionnel.
- Une formation spécifique pour les étudiants dans le but de comprendre le fonctionnement, les usages possibles et les enjeux (notamment éthiques et écologiques) de l'IA générative, conformément à la charte IAG de l'Université de Lille.
- Une information claire transmise par les directeurs et directrices de mémoires quant aux usages possibles de l'IA dans leur séminaire, dès la première année ; et un respect de ces consignes par les étudiants et étudiantes.
- Une responsabilisation des étudiant.es. Le principe de transparence s'impose durant les deux années. Il est demandé à tous les étudiant·es, pour chaque étape où l'IA est utilisée, de le signaler par écrit. Voici un exemple de ce qui pourrait figurer en annexe pour chaque étape du mémoire, en indiquant les prompts (recopiés, ou accessibles par liens, ou par copies d'écran) et en justifiant en quelques mots : outils d'IA générative utilisés, type d'utilisation, pages concernées.

Une attention particulière sera portée à la maitrise des connaissances scientifiques et à leur articulation, notamment lors de la soutenance orale, ainsi qu'une attention portée à la maitrise de la langue française (à l'oral et à l'écrit). L'idée générale est d'encadrer sans interdire, ce cadre pouvant varier selon les contextes et les sujets.